



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY  
DU 16 MARS 2015 à 20H15****Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
6. Préavis no. 58 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 42'000 CHF pour l'achat d'un véhicule électrique neuf de type Goupil G3-2L
7. Proposition d'acquisition du tableau de Mme Rita Mancesti, représentant Tannay
8. Propositions individuelles et divers

**1. Appel**

Après une arrivée tardive, 30 personnes sont présentes, 6 excusées (Olivia Cavuscens, Samuel Cavuscens, Alfred Husmann, Jean-Louis Jacquinod, Hugo Studer et Nicole Wermuth Keyaerts) et 1 absente (Marc Polydor). La majorité est fixée à 16. Le quorum est atteint.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014**

Le Président lit la lettre qu'il a reçue de J.-L. Jacquinod, qui présente ses excuses pour son absence de ce soir et qui fait quelques remarques concernant le procès-verbal. Le Président met le procès-verbal en discussion. Il n'y a pas de remarques, le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 est accepté par 29 voix et une abstention.**

**3. Communications du Bureau**

La sortie du Conseil est fixée au samedi 30 mai 2015. Merci à M. et Mme Levy qui organiseront la journée. Le car est déjà réservé.

Le Président lit le courrier de M. et Mme Lengeler de Commugny concernant l'Auberge du Lion d'Or.

Information concernant les votations du 08.03.2014 sur le PPA du port du Torry. Le 18.02.2014, le Président a reçu un courrier du comité référendaire l'informant de la nomination de Mme Sylvianne Dassio en tant qu'observatrice au dépouillement conformément à l'article 13 de la loi sur l'exercice des droits politiques, qui dit que les partis ou groupes d'électeurs peuvent désigner un délégué qui assiste au dépouillement en qualité d'observateur et que le délégué doit avoir la qualité d'électeur dans la commune. La lettre mentionne que, si Mme Dassio devait officier en tant que scrutatrice, un autre électeur prendrait sa place. Le 29.02.2015, le Président convoque Mme Dassio, membre du comité référendaire, comme scrutatrice (elle a été nommée à ce poste le 15.12.2014) pour le dépouillement. Le 27.02.2014, le comité référendaire informe le Président que M. Alain Forster avait été nommé en tant qu'observateur en remplacement de Mme Dassio. M. Forster a été présent au bureau le 08.03.2015 de 9h à 13h15.

Le Président fait savoir qu'il n'a pas pensé une seule seconde que quelques membres du comité référendaire aient pu penser à une éventuelle malversation lors du dépouillement, mais qu'il a plutôt pensé au manque d'expérience ! Il rappelle que le Bureau, en place depuis quelques années déjà, a d'excellents vice-président et scrutatrices. Dépouiller un vote simple oui ou non n'est guère plus compliqué que le dépouillement d'une élection cantonale à la proportionnelle ! Le Président remercie MM. Nathan Finkelstein et Jean-Marc Keller, auteurs de cette demande. Et pour terminer, il informe qu'il souhaite que ces mêmes personnes fassent la même demande pour les élections communales qui auront lieu le 28.02.2016.

#### 4. Communications de la Municipalité

Le Syndic informe que concernant le **PPA du Torry**, la Municipalité a pris acte du résultat très net de la votation. Il regrette que les Tannayrolis n'aient pas saisi l'opportunité qui s'offrait à la commune de construire, dans le cadre d'un partenariat public-privé, un nouveau port sans impacter lourdement les finances communales. Beaucoup d'électeurs ont pu trouver ce projet surdimensionné et pensaient qu'il allait dénaturer la rive. Le rôle de la coopérative n'a pas toujours été bien compris, tout comme la présence en son sein de deux municipaux.

Il comprend moins certains dérapages qui ont entaché la campagne à savoir, des attaques personnelles, des téléphones anonymes et des propos peu amènes et déplore ces faits. Ce n'est pas sa conception d'un débat démocratique. Il forme le vœu que la commune saura retrouver une certaine sérénité, notamment en vue des prochaines élections.

Le Syndic s'est exprimé au nom de la Municipalité, mais relève que ce point de vue n'est pas partagé par Patrick Simon qui s'exprimera plus tard.

Concernant le port, le Syndic estime qu'il faudra faire quelque chose, soit une coûteuse rénovation à charge du contribuable soit le fermer vu son triste état. La Municipalité se remettra à l'ouvrage et ce sera sans doute un des objectifs de la prochaine législature. Il informe qu'une rencontre est prévue encore cette semaine avec la coopérative pour prendre connaissance de ses intentions suite à ce rejet du PPA.

La Municipalité a informé la Cour de droit administratif et public des résultats de la votation, car deux recours étaient pendants de la part de propriétaires du bord du lac. La procédure, suspendue dans l'attente du vote, n'a désormais plus d'objet et la cause sera rayée.

#### Rives du lac

La clôture et le portail illicitement érigés à la petite rive sur la parcelle 816 du cadastre communal ont été supprimés. Le Syndic cite que, *dans ses considérants, le Tribunal a relevé que la Loi sur le marchepied a pour but essentiel de préparer et de favoriser l'aménagement d'un passage public longeant les rives des lacs, non seulement en supprimant tout ce qui pourrait gêner l'acquisition ultérieure du passage désiré, mais aussi en organisant d'ores et déjà les conditions dans lesquelles le passage pourrait être créé. Selon l'article 1 de cette loi, il doit être laissé le long de la rive et sur une largeur de deux mètres, un espace libre de toute construction ou autre obstacle à la circulation, pour le halage des barques et bateaux, le passage ou marchepied des bateliers et de leurs aides, soit pour tout autre besoin de la navigation ainsi que ceux de la pêche.* Fin de citation.

Se basant sur cet arrêt, l'Association « Rives publiques » a envoyé un courrier à la Municipalité dans lequel, de manière comminatoire, elle la presse d'établir sur toutes les parcelles concernées une stricte application du droit, la menaçant d'action en justice si elle n'agissait pas immédiatement. La Municipalité a informé son mandant qu'elle entendait agir dans ce dossier en toute indépendance.

La Municipalité appliquera la loi et le fera en tenant compte des intérêts publics et privés et du principe de proportionnalité. Elle mènera une réflexion de fond et procédera à une vaste consultation auprès des services cantonaux et des propriétaires concernés.

La Municipalité s'est adressée au chef du secteur des lacs et cours d'eau à la direction générale de l'environnement afin de connaître la position de l'Etat. Elle a rencontré des représentants de la Municipalité de Mies qui a reçu le même genre de missive de « Rives

publiques » afin d'harmoniser les points de vue. Les propriétaires concernés ont été conviés à une séance d'information et d'échanges le 24.03.2015.

### **Auberge communale**

Le Syndic revient sur la question de l'auberge communale, sans toutefois se prononcer sur la qualité du service et de l'accueil. Il entend que les avis sont partagés et rappelle que, M. Zumberi étant au bénéfice d'un contrat de gérance libre pour l'auberge et ses six chambres, il agit comme il l'entend. Le Syndic rappelle que le contexte économique n'est pas des plus favorables pour les restaurateurs et que M. Zumberi voit son chiffre d'affaires baisser d'année en année. La Municipalité a fait le maximum pour tenter de l'aider, de nombreux conseils lui ont été donnés afin d'améliorer la qualité de son offre et le loyer a été réadapté à la baisse à plusieurs reprises. Un prêt lui a été accordé, les chambres rénovées, la terrasse réaménagée et le wifi a été installé. A sa demande, un four à pizza a été installé. Tous ces efforts ne semblent pas avoir porté leurs fruits et M. Zumberi est sous le coup d'une possible résiliation de son bail. Il a toutefois promis à la régie de régler sa situation à la fin du mois de mars. Le Syndic ne donnera pas plus de détails, les séances du Conseil étant publiques. M. Wüst donnera volontiers toutes les informations et les chiffres souhaités à la Commission de gestion.

Suite à la démission de J. Kaltenrieder, une élection complémentaire aura lieu le 19 avril 2015. En cas de candidature unique, l'élection serait tacite. A ce jour, une seule personne a manifesté son intérêt. Le Syndic rappelle que toute liste doit être signée par trois « parrains » domiciliés dans la commune et le délai pour le dépôt des liste est fixé au lundi 23 mars 2015 à 12 heures. Un éventuel 2<sup>ème</sup> tour aurait lieu le 10 mai.

Le Syndic informe que le premier tour des élections pour la législature 2016-2021 est fixé au 28 février 2016, le deuxième tour au 20 mars et l'élection du syndic au 17 avril.

La Commission de naturalisation a reçu récemment quatre personnes dont les connaissances, l'intégration et la motivation ont été jugées bonnes. Elle a émis un avis positif qui a été confirmé par la Municipalité. Les dossiers ont été transmis au canton et la bourgeoisie prendra effet au moment de la prestation de serment des candidats devant le Conseil d'Etat.

**P. Simon** informe que la commune de Mies prévoit la pose d'un revêtement phono-absorbant sur la route de St-Cergue RC 2b et que la continuité des travaux sur Tannay est à l'étude par la Municipalité. Le réaménagement des places de jeux pour les adapter aux normes européennes est en cours.

Il informe qu'une action conjointe entre les communes de Mies, Commugny et Tannay a eu lieu durant les vacances de fin d'année afin de renforcer la sécurité. Les résultats ont été satisfaisants et une étude est en cours afin de poursuivre cette action de manière ponctuelle et ciblée. D'autre part, un projet de règlement visant à légitimer la pose de caméras est en cours d'élaboration et un préavis sera présenté prochainement.

P. Simon fait part de la déception face au peu de fréquentation du marché le jeudi. Concernant Télé-Dôle, en raison d'un début de saison tardif pour cause de manque de neige (tombée le 26 janvier), les communes du district ont consenti des apports et des dons substantiels afin de pouvoir suppléer au manque de liquidités et de préserver ce site touristique. Les problèmes rencontrés montrent la nécessité d'avoir une pensée globale sur l'avenir de cette société, l'accès à ce massif par la Suisse, la rénovation des autres installations qui datent pour certaines de 1948 et l'usage des installations en été.

Concernant la votation du 8 mars écoulé sur le PPA du Torry, P. Simon lit la lettre qu'il a rédigée. Il rappelle les principes de la démocratie, la devise de l'exécutif qui dit « je sers », parle des propos mensongers utilisés par les opposants et liste un certain nombre d'arguments qu'il qualifie de faux. Il estime que l'abandon du PPA du Torry va induire une augmentation de 3 à 4 points d'impôts pour l'exercice 2015. La rénovation du port, des sanitaires et de la cuisine devra se faire.

J. Kaltenrieder informe que, pour le projet de déchèterie intercommunale, la DGE (Direction générale de l'environnement) a confirmé que la subvention cantonale sera de CHF 353'250 soit 15% du crédit de CHF 2'355'000. Le planning est le suivant : lancement des soumissions dès le 16 mars, jusqu'à mi-avril, réception des appels d'offres, fin mai 2015, adjudication des marchés, juin 2015, début des travaux, fin de chantier prévu pour avril 2016, mise en service en mai 2016.

Concernant la modification de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), le SDT (Service de développement du territoire) a approuvé le dossier le 02.03.2015. Il n'y a aucune conséquence pour notre commune.

Concernant les dangers naturels tels que inondation par les crues des cours d'eau, coulées de boues, glissements de terrains permanents, glissements de terrains spontanés et coulées de terre, chutes de pierres, éboulements, affaissement de terrain, avalanches, nous avons reçu des cartes établies par la Commission cantonale des dangers naturels. Pour notre commune, les propriétaires concernés seront avertis personnellement. Le dossier peut être consulté sur le site de Tannay.

Le dossier du plan général sur l'évacuation des eaux (PGEE) a été approuvé par la DGE le 09.03.2015. Des travaux de passage de caméra sont en cours dans l'ensemble du réseau eaux claires et eaux usées, afin de connaître son état général et compléter certaines données techniques.

M. Wüst informe que les travaux de peinture des façades et de réfection du bois du restaurant sont en cours et dureront 1 à 1 ½ mois. Il montre des photos de la démolition de la station d'épuration.

Il annonce qu'il a reçu les impôts de Lausanne et de la totalité des sociétés intercommunales et que les comptes s'annoncent assez équilibrés.

**5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales**

M.-D. Guex a assisté à une séance du comité intercommunal de l'AJET et annonce que le nouveau règlement de l'UAPE (Unité d'accueil de la petite enfance) a été accepté.

Mies a présenté à Comita un projet de skate park ainsi que d'autres activités sportives à construire à Mies.

**6. Préavis no. 58 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 42'000 CHF pour l'achat d'un véhicule électrique neuf de type Goupil G3-2L**

P. Simon présente le préavis.

Le rapport de la Commission des finances est favorable.

F. Gallay trouve le véhicule petit et estime qu'avec la décentralisation de la déchèterie, la commune aurait besoin d'une voiture utilitaire 4x4. Il ne trouve pas judicieux d'acheter ce petit véhicule électrique. Un 4x4 coûterait 35'000 francs et il permettrait d'aller plus loin.

P. Simon répond que les communes de Coppet et de Founex ont des distances identiques aux nôtres et que le véhicule a fait l'objet d'une synthèse. La cabine est équipée d'une batterie supplémentaire, un pont basculant et des grippages latéraux est prévu pour le transport de choses volumineuses. Commugny a les mêmes besoins que nous, la distance est même plus grande pour eux que pour nous.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 58 est approuvé par 28 oui et 2 abstentions.**

**7. Proposition d'acquisition du tableau de Mme Rita Mancesti, représentant Tannay**

Le Président lit une lettre/motion de cinq Tannayrolis et demande à l'assemblée si elle est d'accord d'entrer en matière et de discuter de l'achat du tableau de Mme Rita Mancesti.

**L'entrée en matière est acceptée par 28 oui et 2 non.**

B. Bory remercie le Conseil d'avoir accepté la motion et lit un texte signé de Mme Mancesti. S. Dassio a participé à la création du tableau et soutient le projet de la Commission culturelle.  
Le bulletin secret n'est pas demandé.

**La motion est acceptée par 29 oui et 1 non.**

**8 Propositions individuelles et divers**

Concernant le PPA du Torry, J.-M. Keller estime que P. Simon a une conception curieuse de la démocratie. Il rappelle que c'est lui, J.-M. Keller, qui a reçu des téléphones anonymes et qu'il n'a aucun intérêt personnel dans cette affaire. Et, au vu du score, il pense que le comité référendaire n'aurait pas eu besoin de faire campagne.

L. Galiotto exprime sa tristesse quant au résultat de la votation communale du 8 mars 2015 sur le PPA « Le Torry » et l'ampleur de son refus par les habitants de Tannay. Il relève que ce projet était ambitieux, qu'il y adhère totalement, mais estime qu'en politique, il est facile de dire non pour que rien ne bouge. Il invite un membre du comité référendaire à se présenter à l'élection complémentaire à la Municipalité pour défendre sa vision de la commune. Il pense que tous les membres de ce Conseil sont responsables de cet échec, car trop souvent le Conseil se perd dans les détails, alors que le budget annuel et les préavis culturels ou régionaux sont à minima discutés. Il informe qu'il ne sollicitera pas de 3<sup>ème</sup> mandat lors des élections communales de 2016.

Le Président clôt la séance à 21h40 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

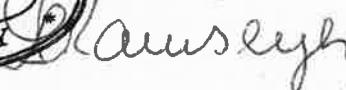
Le Président :



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer

